





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-31**

Séance publique du

1 février 2016

**Présidence de Dominique AUGÉY
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160201- lmc178545-DE-1-1
Date de signature : 04/02/2016
Date de réception : jeudi 4 février 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CENTRE AIXOIS DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES - ACQUISITION DU SITE AUPRES
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE**

Le 1 février 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/01/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jules SUSINI, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danièle BRUNET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Danielle SANTAMARIA à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Moussa BENKACI, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 FÉVRIER 2016

Nomenclature : 3.1
Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CENTRE AIXOIS DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES - ACQUISITION DU SITE
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° 96.1185 du 7 novembre 1996, le Conseil Municipal acceptait le transfert des archives départementales qui occupaient des locaux dans l'hôtel Meynier d'Oppedes s'avérant inadaptés et demandait à la SEMEPA de céder à titre gratuit au Conseil Général des Bouches du Rhône, les droits à bâtir nécessaires pour implanter le nouveau équipement dans la ZAC Sextius-Mirabeau

L'équipement a été implanté sur l'ilôt H1.1 secteur H.1 zone SM 2, le permis de construire a été délivré le 23 janvier 2002 (3091 m² SHON) et le site inauguré le 17 septembre 2004. Le coût de cet édifice a représenté un investissement de 7 000 000,00 €.

Suite à différents échanges le Conseil Départemental par courrier en date du 4 novembre 2015 a confirmé son souhait de céder le site à la Ville d'Aix-en-Provence, parcelle cadastrée section CN n° 214.

Le prix envisagé, au regard de la dernière estimation formulée par les services de France Domaine qui était de 4 830 000,00 € en août 2014 et en prenant en considération la valeur du foncier cédé par la commune estimé à 1 143 000,00 € a été proposé à un montant de **3 600 000,00 €**.

La Ville pourrait prendre possession des lieux dans le courant du premier semestre 2017.

La maîtrise foncière de cet immeuble revêt une opportunité appréciable pour la Ville d'Aix-en-Provence car elle disposerait d'un site équipé pour conserver dans des conditions

optimales et cohérentes les archives de ses services et les archives patrimoniales.

Il convient donc dans un premier temps que nous nous prononcions sur le principe de cette acquisition.

Nous serons appelés à nous prononcer définitivement sur cette acquisition quand les services de France Domaine auront formulé leur avis actualisé.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

ACCEPTER le principe d'acquérir l'immeuble abritant le Centre Aixois des Archives Départementales.

DL.2016-31 - CENTRE AIXOIS DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES - ACQUISITION DU
SITE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Dominique AUGEY, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



